

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix avril deux mille dix-neuf à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE.

Étaient Présents : Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Jérôme CORDIER, Isabelle ANDREZ, Marie-Pierre ROUDEAU, Thierry LABRIET, Gérald GRESSET, Luc VEROT, Jean-François VEILLET, Anne-Elisabeth SAUVAGE arrivé à 21h25.

Absents : Pascal DECHASSE, Marie-Christine POIX

Excusés : Josette TAMBURINI, Michel MOREL donne procuration à Jean-François VEILLET

Secrétaire de Séance : Thierry LABRIET

Monsieur le Maire déclare le conseil municipal ouvert à 20h30.

APPROBATION DES COMPTES DES GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS (POINTS 1 à 15)

En préambule, Monsieur le Maire annonce qu'il y a concordance entre le compte de gestion du comptable et le compte administratif pour ce qui concerne tous les budgets de la commune.

Monsieur le Maire sort de la salle lors du vote du compte administratif de chaque budget.

Danièle BIESSE, 1^{ère} adjointe présente les comptes de l'année 2018 :

1/ 2/ 3/ BUDGET CIMETIERE :

- 1. Compte de gestion : approuvé à l'unanimité**
- 2. Compte administratif : approuvé à l'unanimité**

Investissement D : 43 419.26 – Investissement R : 23 286.82

Fonctionnement D : 23 286.82 – Fonctionnement R : 24 302.87

- 3. Affectation des résultats : approuvé à l'unanimité**

Investissement : - 20 132.44

Fonctionnement : 1 016.05

Résultat global : - 19 116.39

4/ 5/ 6/ BUDGET EAU

- 1. Compte de gestion : approuvé à l'unanimité**
- 2. Compte administratif : approuvé à l'unanimité**

Investissement D : 116 663.59 – Investissement R : 94 495.13

Fonctionnement D : 70 054.77 – Fonctionnement R : 750 227.97

- 3. Affectation des résultats : approuvé à l'unanimité**

Investissement : - 22 168.46

Fonctionnement : 680 173.20

Résultat global : 658 004.74

7/ 8/ 9/ BUDGET BOIS

- 1. Compte de gestion : approuvé à l'unanimité**
- 2. Compte administratif : approuvé à l'unanimité**

Investissement D : 171 227.74 – Investissement R : 121 628.26

Fonctionnement D : 274 887.36 – Fonctionnement R : 539 531.50

- 3. Affectation des résultats : approuvé à l'unanimité**

Investissement : - 49 599.48

Fonctionnement : 264 644.14

Résultat global : 215 044.66

10/ 11/ 12/ BUDGET LA FOUGERE

- 1. Compte de gestion : approuvé à l'unanimité**
- 2. Compte administratif : approuvé à l'unanimité**

Investissement D : 140 070.19 – Investissement R : 98 816.63

Fonctionnement D : 92 883.83 – Fonctionnement R : 97 331.30

- 3. Affectation des résultats : approuvé à l'unanimité**

Investissement : - 41 253.56

Fonctionnement : 4 447.47

Résultat global : -36 806.09

13/ 14/ 15/ BUDGET COMMUNAL

1. Compte de gestion : approuvé à l'unanimité

2. Compte administratif : approuvé à l'unanimité

Investissement D : 1 701 439.39 – Investissement R : 1 463 540.30

Fonctionnement D : 1 683 953.99 – Fonctionnement R : 2 549 465.21

3. Affectation des résultats : approuvé à l'unanimité

Investissement : - 237 899.09

Fonctionnement : 865 511.22

Résultat global : 627 612.13

16/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2018 pour l'année 2019 à savoir :

Taxe d'habitation : 14.36 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.46 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.34 %

Cotisation foncière des entreprises : 20.89 %

Le montant des rentrées attendues pour les 4 taxes s'élève à 765 549 € pour 2019. En 2018 le montant attendu était de 733 000 € et la commune a perçu 814 000 €.

Les conseillers expriment leur position lors d'un tour de table. Il est donc confirmé la reconduction des taux d'imposition de 2018 en 2019.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS (POINTS 17 à 23)

Danièle BIESSE, 1ère adjointe présente budgets primitifs de 2019. Elle précise qu'un nouveau budget est créé pour la microcentrale, budget qui est soumis à TVA.

17/ BUDGET CIMETIERE – BUDGET DE STOCKS : voté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT 26 148.49 €

INVESTISSEMENT 45 264.88 €

18/ BUDGET EAU : voté à la majorité – 1 abstention Michel MOREL -

FONCTIONNEMENT 685 721.14 €

INVESTISSEMENT 766 784.86 €

Une provision pour risques pourrait faire l'objet prochainement d'une décision budgétaire modificative, en fonction de la réunion avec le sous-préfet concernant le projet éolien et le risque pour la source des bonnes eaux.

19/ BUDGET BOIS : voté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT 518 494.66 €

INVESTISSEMENT 146 576.10 €

20/ BUDGET LA FOUGERE : voté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT 53 889.47 €

INVESTISSEMENT 47 186.36 €

Le budget LA FOUGERE sera soldé en 2019 donc va disparaître de la comptabilité de la commune.

21/ MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DU BUDGET GENERAL au BUDGET MICROCENTRALE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018-09-04 qui prévoit la création d'un budget annexe MICROCENTRALE.

A compter donc de 2019, le budget microcentrale est donc créé et reprend les écritures de 2017 et 2018 passées dans le budget général. Il prend en compte également les prévisions de dépenses de 2019.

L'équilibre budgétaire est réalisé par les subventions et un prêt du budget général au budget microcentrale de 200 000 €.

Il convient donc de préciser les modalités de remboursement du budget microcentrale au budget général à savoir : 20 000 € par an sur 10 ans.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

22/ BUDGET MICROCENTRALE : voté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT 20 000 €

INVESTISSEMENT 299 355.30 €

23/ BUDGET COMMUNAL : voté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT 2 248 595.04 €

INVESTISSEMENT 2 321 627.99 €

24/ CONVENTION BIBLIOTHEQUE

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire, présente la situation actuelle de la bibliothèque.

Jusqu'à ce jour la bibliothèque était gérée par l'association Culture et Loisirs – section bibliothèque –

Il est proposé une gestion communale à compter du 10 avril 2019. L'association Culture et Loisirs section bibliothèque conservera son existence et sa trésorerie actuelle.

Conformément à la délibération 2017-05-02 et à la convention avec le département du Doubs du 15 juin 2017, Isabelle ANDREZ propose de régulariser la situation de la bibliothèque.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

25/ DEMANDE DE SUBVENTION UMI

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire, fait lecture du courrier de l'Union Musicale de Jougne en date du 20 mars 2019.

L'Union Musicale de Jougne sollicite une subvention pour l'organisation d'un concert à l'église de Jougne le samedi 16 novembre 2019. L'union musicale de Jougne fête ses 100 ans en 2019.

Le conseil municipal propose une subvention de 1 000 €.

Les musiciens notamment Danièle Biesse, Isabelle Andrez, Gérald Gresset s'abstiennent de participer au vote.

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

26/ DEMANDE DE SUBVENTION ACCA

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire fait lecture du courrier de Monsieur Bertin-Guyon Mickaël, président de l'ACCA de Jougne.

L'ACCA de Jougne sollicite une subvention exceptionnelle de 700 €.

Leur demande est étayée par le fait que l'association n'a jamais demandé de subvention auparavant, que les factures de travaux concernent les dégâts causés par les sangliers, et que l'association va organiser un concours de boules pour couvrir ces frais.

Le montant de la facture s'élevant à plus de 6 482.40 € est la résultante du choix des chasseurs de favoriser une population

importante de sangliers pour conserver un vivier de chasse important

Il est mentionné que la commune n'a pas vocation à supporter ce type de frais, qu'habituellement ces dégâts sont payés par les chasseurs.

Par ailleurs, il est rappelé que l'association de chasse ne paie que 76.90 € à la commune pour la location de 1 600 hectares.

L'assemblée est favorable pour accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

27/- RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES - OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF

Monsieur le Maire fait lecture du courrier des communes forestières concernant le transfert de l'encaissement des ventes de bois à l'office nationale des forêts au lieu de l'encaissement directement en commune. Il est donc proposé de s'opposer à ce transfert.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

28/ RENOUELEMENT CONVENTION IAE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2016-06-01 qui concerne la convention entre la Commune et l'association l'Île aux Enfants.

Le bilan de l'IAE en termes d'activité est satisfaisant pour l'année 2018. L'IAE souhaiterait obtenir de la commune des tables pour la salle de motricité.

Il est rappelé que l'IAE assure l'accueil des enfants pendant les grèves des enseignants.

La convention arrivant à échéance le 11 mai 2016, il propose de renouveler cette convention à compter du 11 mai 2019 jusqu'au 10 mai 2022.

Le soutien de la Commune de Jougne à ladite association passe notamment par l'octroi d'une subvention annuelle qui pourrait être revalorisé comme suit soit de 0.39 cts à 0.42 € par nombre d'heures facturés – références CAF heures facturées aux familles.

Cette subvention annuelle, qui tient compte de l'activité effective de l'association et de l'aide versée en deux fois : 10 000 € (au minimum) dans le courrier du premier semestre et le solde après présentation des comptes administratifs en début d'année

suivante. **DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

INFORMATIONS DIVERSES

Courrier de J-C CATTIN : Les revenus du LAQUEREZ ne sont pas suffisamment importants, et Monsieur Cattin a subi des pertes financières. Actuellement le loyer pour l'appartement et le fond de commerce est de 1 500 €/mois.

Projet Piquemiette : présentation du projet et compte-rendu de la réunion de prise de connaissance.

Réponse du comité d'animation : renouvellement du spectacle de juillet

Demande du primeur / installation route des Alpes le samedi matin : conditions identiques de droits de place pour les 2 primeurs soit 50€/mois.

Projet éolien Parc Bel Coster : Réunion en sous-préfecture le 12/04/2019

La séance est levée à 23H45

La secrétaire de séance,

Fait à Jougne, le 10 Avril 2019

Le Maire,

Denis POIX-DAUDE

Thierry LABRIET

